

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Pour agir plus concrètement en faveur de la transition écologique et répondre plus efficacement à l'urgence climatique, le Conseil municipal a adopté le 4 avril 2022 une révision de la charte d'engagement pour la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2022-2025.

Qu'est-ce qu'un PCAET ?

La [loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#) (LTECV) issue des [Accords de Paris](#) a imposé la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants. La [Communauté d'agglomération Paris-Saclay](#) (CPS) était ainsi concernée et a donc élaboré puis adopté son PCAET en 2019.

Compte-tenu de l'ampleur des changements qu'impliquent la mise en œuvre de la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique, l'[Agglomération Paris-Saclay](#) avait alors invité ses 27 communes membres à agir à ses côtés, par la signature d'une charte d'engagement pour la réalisation du PCAET à travers des objectifs locaux. Une première charte avait ainsi été adoptée en décembre 2019 par le Conseil municipal de Chilly-Mazarin mais ne comportait aucun indicateur pour garantir sa bonne exécution.

En savoir plus sur le PCAET de Paris-Saclay : [Plan Climat de Paris Saclay](#)

Une nouvelle charte pour agir vite et plus efficacement

Afin d'agir plus concrètement et au-delà des attentes

institutionnelles, une révision de la charte d'engagement de la commune a été engagée, dans une réflexion conjointe entre les élus et les services de la ville, et adopté par le Conseil municipal le 4 avril 2022.

Cette nouvelle charte repose sur 8 axes d'intervention et prévoit en tout 27 actions sur la période 2022-2025 :

▪ **Axe A : Réduire la consommation d'énergie des bâtiments**

Le secteur du bâtiment représente près de 45% des consommations d'énergie et 25% des émissions de gaz à effets de serre en France. La Ville souhaite soutenir l'accompagnement des propriétaires pour leurs rénovations énergétiques et le programme Soleil qui permet de lutter contre la précarité énergétique.

▪ **Axe B : Se déplacer mieux et moins**

Le secteur du transport étant le secteur le plus émetteur en gaz à effets de serre et source de pollution de l'air, la Ville s'engage à favoriser les déplacements en vélo et la marche, dans le cadre d'un plan mobilité tenant compte des réalités du territoire et de l'étude sur la congestion du trafic.

▪ **Axe C : Développer une économie circulaire**

Afin de mieux gérer les flux de matières et d'énergie, la municipalité continue de déployer la collecte des biodéchets dans les établissements publics et travaille en parallèle sur des actions de réduction des déchets.

▪ **Axe D : Agir au quotidien pour changer ensemble**

La transition écologique doit se faire avec et par les habitants. La municipalité mène des actions de sensibilisation et soutient les initiatives citoyennes. La création et l'animation du Conseil Local de la Transition Ecologique, la coordination du mois du Développement Durable et toutes les animations pédagogiques organisées tout au long de l'année sont autant de moyens de mettre en œuvre cet axe.

▪ **Axe E : Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable**

La biodiversité, le système hydrologique et les espaces agricoles sont fragilisés. La municipalité met en place des actions soutenant l'agriculture locale et le développement d'espaces végétalisés favorables à la biodiversité.

- **Axe F : Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes**
- **Axe G : Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie**

Pour limiter le réchauffement climatique et l'impact des projets sur la biodiversité, la Ville tient compte de ces enjeux dans le cadre de la révision du PLU et développe la végétalisation de son territoire.

- **Axe H : Vers des services publics exemplaires**

La Ville possède un levier important pour activer la transition écologique sur son territoire en réduisant ses consommations d'énergie, en contrôlant la qualité de l'air de son patrimoine et en formant ses agents

Consultez la [nouvelle charte d'engagement communal pour la réalisation de son PCAET](#).

Contact

Mission Développement Durable

Cité Administrative

31, avenue Pierre Brossolette

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

[Formulaire de contact](#)

En savoir +

[Les accords de Paris](#)

[Loi de transition énergétique](#)

[Communauté d'agglomération Paris-Saclay](#)

[Plan Climat de Paris-Saclay](#)

[Chartre d'engagement communal pour le Plan Climat Air Energie Territoriale](#)



